

## CREATION ET MISE EN GESTION MARCHANDE D'ESPACES DE PARRAINAGE / PARTENARIAT ZONE DE BIATHLON (compétences obligatoires)

L'an deux mil vingt-cinq, dix-sept décembre à 18 heures, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 11 décembre 2025 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Aix-les-Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
<b>TITULAIRES</b>			<b>TITULAIRES</b>		
BERTHOMIER Christian		X	BALTHAZARD Pierre-Louis	X	
DUMAZ Gérard		X	BIQUEZ François	X	
DUMAZ Régis	X		CAMUS Gilles		X
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GALENE Pierre-Damien	X		HUYNH Antoine		X
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal	X		MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis		X
PIERRETON Christophe		X	POILLEUX Nicolas		X
REPENTIN Thierry		X	REVOL Karine	X	
SCIASCIA Mathieu		X	SALOMON Marie-Thérèse	X	
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc		X
VANIN Gaëtan		X	VIOLA Peggy	X	
<b>SUPPLEANTS</b>			<b>SUPPLEANTS</b>		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain		X	FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel		X	GALY Philippe		X

Elus absents Grand Lac	Donne pouvoir à
GRELLIER Jean Marc	GIMENEZ André
HUYNH Antoine	VIOLA Peggy
VIAL Jean Marc	VAIRYO Nicolas
Elus absents Grand Chambéry	Donne pouvoir à
VANIN Gaëtan	DUMAZ Régis
GENNARO Alexandre	FERRARI Sandra
REPENTIN Thierry	TRAHAND Cécile

Périmètres	Titulaires	Suppléants	Présents	Procurations	Votants
Grand Chambéry	17	3	9	3	12
Grand Lac	17	3	10	3	13

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut régulièrement délibérer.

**Secrétaire de séance :** DUMAZ Régis

Vu le Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) Grand Chambéry du 9 novembre 2023  
 Vu la charte 2023 – 2038 du Parc naturel régional des Bauges du 31 janvier 2023

L'espace biathlon de la régie Savoie Grand Revard dispose de 30 emplacements de 2,75 mètres linéaire chacun pouvant accueillir un espace de partenariat ou de parrainage se matérialisant sur des panneaux.  
 Le syndicat mixte des stations des bauges souhaite lancer dès cet hiver la gestion marchande de ces espaces.

Ces espaces seront proposés en gestion marchande à l'occasion d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par le Syndicat mixte, **une fois que l'avis favorable définitif du Parc Naturel Régional des Bauges sera donné.**

Le tarif fixé est de 800 euros hors taxes par couloir.

Il est proposé d'approuver la création d'espaces de parrainage et de partenariat et d'autoriser leur gestion marchande.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** la création de 30 espaces de parrainages et de partenariat

**AUTORISE** la gestion marchande de ces espaces dès lors que l'avis favorable définitif du Parc Naturel régional des Bauges sera émis.

Fait à Aix les Bains, le 17 décembre 2025

Le secrétaire de séance  
 DUMAZ Régis

LA PRESIDENTE,  
 FERRARI-Sandra



Votants	25	Présents : - Procurations : GRELLIER Jean Marc - HUYNH Antoine - VIAL Jean Marc - VANIN Gaëtan - GENNARO Alexandre - REPENTIN Thierry
Ne prend part au vote		
Suffrages exprimés		
Vote <b>POUR</b>		DUMAZ Régis, FABRE Maryse, FERRARI Marcel, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GINOLLIN Pascal, MIGUET Vincent, TRAHAND Cécile, BEBERT Thierry.  BALHAZARD Pierre-Louis, BIQUEZ François, CHAPUIS Nicolas, GIMENEZ André, MOUGNIOTTE Alain, PETIT GUILLAUME Sophie, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, VAIRYO Nicolas, VIOLA Peggy.
Vote <b>CONTRE</b>	0	
Abstentions	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.